



Le Mercantour

Parc National

DREAL PACA

à l'attention de M. BOURIDEYS Joël

16 rue Emile Zattara

13332 MARSEILLE Cedex 3

Votre référence

Notre référence

MP/CG 130352

Date
16 Avril 2013

Objet
Avis conforme sur une opération
de réintroduction d'une espèce protégée au titre de l'article
L.411-1 du Code de l'environnement (*Gypaetus barbatus*).

Suivi par
M. Perfus

Parc National
du Mercantour

Monsieur,

23, rue d'Italie
Boîte postale 1316
F 06006 Nice cedex 1

Téléphone
(33) 04 93 16 78 88
Télécopie
(33) 04 93 88 79 05

Internet www.mercantour.eu

Donnant suite à des opérations entamées en 1993, dans le cadre d'un programme international et du plan national d'action pour le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), le Parc national du Mercantour et le Parco naturale Alpi Marittime projettent de réaliser, entre 2012 et 2014, le lâcher de plusieurs individus juvéniles de cette espèce. Pour la partie française, le lâcher de deux poussins, sur un site adapté localisé dans le cœur du parc du Mercantour, est prévu fin mai 2013. Une dérogation à la protection de l'espèce est sollicitée à cette fin. En application des dispositions de l'article L.411-2 du code de l'environnement, et en complément du dossier transmis à vos services en date du 31 janvier 2013, j'émetts un avis favorable sur cette opération.

Il convient de noter par ailleurs, que l'opération projetée entre dans le cadre prévu par le décret n°2009- 486 du 29 avril 2009 fixant les règles applicables au cœur du parc national, notamment ses articles 3 et 5, et qu'elle a reçu un avis favorable du conseil scientifique du parc national en date du 14 mars 2013 dernier.

Le Parc national se tient à votre disposition pour apporter tout élément complémentaire qui serait nécessaire à l'instruction du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du
Parc National du Mercantour


Alain BRANDEIS